



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 janvier 2020

La BCE salue la ratification de l'accord pour un retrait ordonné du Royaume-Uni de l'Union européenne

- La BCE regrette la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne
- La BCE s'est préparée à toutes les éventualités et suivra les évolutions sur les marchés financiers
- Les banques doivent maintenant avancer dans la mise en œuvre des plans Brexit

La Banque centrale européenne (BCE) regrette la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Elle salue cependant la ratification de l'accord pour un retrait ordonné du Royaume-Uni. Au cours des dernières années et des derniers mois, la BCE a pris des mesures pour parer à toutes les éventualités. Elle continuera par ailleurs de surveiller attentivement les évolutions sur les marchés financiers afin d'en préserver la stabilité. La BCE souligne que les banques doivent maintenant avancer dans la mise en œuvre de leurs plans Brexit selon les calendriers fixés.

Christine Lagarde, présidente de la BCE, a déclaré : « C'est avec grand regret que nous assistons à la sortie de nos amis britanniques de l'Union européenne. Cet accord ouvre néanmoins la voie vers un retrait ordonné et moins déstabilisant. Nous mettrons tout en œuvre pour minimiser les éventuelles conséquences du Brexit pour les Européens, les employeurs et les marchés financiers, dans la zone euro et dans le reste de l'UE. »

Plus précisément, la BCE a pris les mesures suivantes.

- En mars 2019, la BCE et la Banque d'Angleterre ont activé un accord de *swap* de devises permettant à la Banque d'Angleterre de prêter, chaque semaine, des euros à des banques britanniques. Dans le cadre du même accord, l'Eurosysteme se tient prêt, le cas échéant, à prêter des livres sterling à des banques de la zone euro. Cette décision limitera les sources potentielles de tensions sur les marchés financiers.
- S'agissant de la supervision bancaire, la BCE a examiné environ vingt-cinq procédures de demande d'agrément de banques transférant leurs activités vers la zone euro et évalué le plan Brexit de quarante-deux banques de la zone euro qui conserveront leurs succursales britanniques après le retrait du Royaume-Uni de l'UE. La BCE attend maintenant des banques qu'elles mettent en œuvre leurs plans conformément aux engagements pris par le passé, notamment concernant les calendriers de mise en œuvre fixés en accord avec les autorités de surveillance.

- La BCE et ses homologues britanniques ont pris des mesures pour garantir la poursuite de leur coopération efficace dans le domaine de la supervision bancaire, y compris après la fin de la période de transition. À cette fin, un protocole d'accord permettant aux autorités de surveillance de continuer d'échanger des informations et de coordonner la surveillance prudentielle des groupes bancaires transfrontière a été adopté.
- La Banque d'Angleterre va quitter le Système européen de banques centrales. La part de la Banque d'Angleterre dans le capital souscrit de la BCE, qui s'établit actuellement à 14,3 %, sera redistribuée entre les banques centrales nationales (BCN) des pays de la zone euro et les BCN des pays n'appartenant pas à la zone euro restantes sur la base d'une clé de répartition actualisée pour la souscription au capital de la BCE. Un [communiqué de presse](#) distinct à ce sujet est disponible.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [M. William Lelieveldt](#) (tél. : +49 69 1344 7316).